Affaire N° : I02_48_13963_20260528_29254_HBA_GITE WAIMES

PROCONTROL
Zoning Industriel des Hauts-Sarts
Rue de Hermée 225
4040 HERSTAL
TVA BE0507 735 613
Tel 04/230.33.00
E-Mail secretariat@pro-control.be
BELAC Nr 605 INSP

Date d'émission : 02/06/2026

Dates de visite le(s) : 28/05/2026	Adresse de visite : 4950 WAIMES, Machurée Fontaine 2
	Propriétaire : BOUTTIAU Camille
Agent-visiteur : Th Massart	Demandeur : BOUTTIAU Camille
2ème visite :	Installateur : /
Réf :	T.V.A Installateur : /

RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION DE DETECTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE ET/OU D'ALARME INCENDIE DANS LES BATIMENTS (I-02)

Identification de l'objet (ECS) : GITE (BATIDMENT DROIT)

Description de l'installation
Voir page(s) suivante(s)

1. Type de contrôle

Contrôle de bon fonctionnement : ☐ PA
☐ Initial ☒ Périodique

Contrôle de conformité suivant la NBN S21-100 (1986) et addendas : ☐ PA
☐ Avant mise en service ☒ Périodique

Contrôle de conformité suivant la NBN S21-100-1(2015 et addendas) : ☒ PA
☐ Initial ☐ Périodique

Contrôle de conformité suivant la NBN S21-100-1(2021) : ☒ PA
☐ Initial ☐ Périodique

Contrôle de conformité suivant la NBN S21-100-1(2025 : ☒ PA
☐ Initial ☐ Périodique

Contrôle de conformité suivant la NBN S21-112-3(2025) : ☒ PA
☐ Initial ☐ Périodique ☐ Spécifique

2. Conclusion

Contrôle de bon fonctionnement (initial ou périodique)

☒ Les essais fonctionnels de l'installation visitée sont satisfaisants.
☐ Les essais fonctionnels de l'installation visitée ne sont pas satisfaisants.

Contrôle de conformité (initial ou périodique)

☒ L'installation, pour les parties vérifiées, est conforme à la norme reprise au point 1
☐ L'installation, pour les parties vérifiées, n'est pas conforme à la norme reprise au point 1

Prochain contrôle avant le 28/05/2029

☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen supplémentaire est à exécuter.

Nom et visa de l'inspecteur
Th Massart
Pour PROCONTROL ASBL,

En vertu de l'article 14 du titre II, chapitre IV, section III du code BET, le présent document sera fourni au CPPT lors de la prochaine réunion.
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de PROCONTROL
(Le modèle de document est validé via l'approbation du fichier « Liste des documents du SM » disponible chez le COQ.)

3. INFORMATION GÉNÉRALE

3.1. *Etendue du contrôle*

3.1.1. Contrôles de conformité (mise en service ou périodique)

Les contrôles de conformité des installations de détection automatique d'incendie dans les bâtiments sont réalisés selon les prescriptions de la norme NBN S 21-100 et/ou de la norme de la NBN S 21-100-1, et selon nos procédures internes. Seules les parties de la norme (des normes) spécifiées dans notre check-list de contrôle et dans les limites des points du paragraphe 3.3 ci-après sont vérifiées.
Notre contrôle a pour but de vérifier la bonne application des règles de conception des installations de détection automatique d'incendie décrites ci-avant et le bon fonctionnement de l'installation, et éventuellement des asservissements associés.

3.1.2. Contrôle de bon fonctionnement (mise en service ou périodique)

Les contrôles de bon fonctionnement des installations de détection automatique d'incendie dans les bâtiments ont pour but de vérifier, par simulation d'une alerte aux détecteurs ponctuel et aux déclencheurs manuel, la signalisation au ECS de cette alerte. Le cas échéant peuvent comprendre le contrôle de bon fonctionnement des asservissements.

3.1.3. Exigences en matière d'évacuation des bâtiments. (série NBN S 21-112)

La série des normes S21-112 décrit les règles pour l'étude détaillée, la conception, le placement, la mise en service, le contrôle, l'utilisation, la vérification et la maintenance, ainsi que pour les éventuelles modifications et extensions, des systèmes d'alarme avec dispositifs sonores à l'intérieur et aux alentours des ouvrages. Le document porte uniquement sur les critères techniques relatifs à ces règles. Le systèmes d'alarme avec dispositifs sonores doit être conçus pour informer les personnes présentes à l'intérieur et aux alentours des ouvrages de situations d'urgence, afin qu'elles puissent prendre les mesures adéquates conformément aux plans d'urgence. Le présent document couvre les exigences en matière d'évacuation des bâtiments dans la mesure où la notion d'alarme est définie comme étant « la signalisation d'incendie visuelle, audible ou tactile » qui ne correspond pas avec la notion d'alarme reprise dans les textes légaux belges. Par Alarme incendie il faut entendre Alerte incendie.

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

3.2. *Objet du contrôle (indiquer ce qui a été réalisé)*

- ☐ Essai de 100 % des détecteurs et déclencheurs manuels par circuit.
- ☒ Essai d'au moins 20 % des détecteurs par circuit.
- ☒ Essai d'au moins 20 % des déclencheurs manuels par circuit.
- ☒ Essai de tous les autres systèmes de détection (linéaires, optiques, thermiques, aspiration, etc.)
- ☒ Essai des signaux (ECS) (traitement des signalisations d'alerte / dérangement)
- ☒ Vérification de tous les ECS secondaires et autres signalisations à distance
- ☒ Vérification de la source d'alimentation principale
- ☒ Vérification du fonctionnement et de la capacité de la source d'alimentation secondaire
- ☒ Efficacité de la transmission vers une station centrale de surveillance ou vers un service d'incendie compétent
- ☒ Essai des signaux optiques et acoustiques
- ☒ Mesure et analyse des signaux acoustiques
- ☒ Vérification des scénarios
- ☒ Fonctionnement des asservissements
  (essai d'au moins 20 % de tous les signaux de commande des asservissements et au moins un de chaque type d'asservissement)
- ☒ Contrôle visuel 100%
- ☐ Essai par foyer-type
- ☐ Autres (à la demande du client) :

3.3. *Méthode d'essai du bon fonctionnement*

☒	Pour les détecteurs :	☐ générateur de fumée ☐ générateur d'air chaud ☒ aérosol	☐ mèche à fumée ☐ foyer type (voir annexe3) ☐ autre(s) :
☒	Pour les boutons-poussoirs :	☒ clé adaptée	
☒	Appareils de mesure utilisés :	Matériel standard ☒,attribué à l'inspecteur	

3.4. *Références des contrôles précédents*

3.5.1. Détection incendie

Type de contrôle	OA :	Date :	Référence du rapport :	norme(s) applicables :	Conclusion
Mise en service / Initial					☐ OK ☐ NOK ☒ NP ☐ PA
Dernier contrôle périodique					☐ OK ☐ NOK ☒ NP ☐ PA

*(NP) Non présent (PA) Pas applicable

En vertu de l'article 14 du titre II, chapitre IV, section III du code BET, le présent document sera fourni au CPPT lors de la prochaine réunion.
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de PROCONTROL
(Le modèle de document est validé via l'approbation du fichier « Liste des documents du SM » disponible chez le COQ.)

3.5. *Exécution du contrôle en présence de*

☒ Exploitant :
☐ Installateur :
☐ Entreprise spécialisée :

4. RÈGLES DE CONCEPTION

4.1. *Spécifications du maître de l'ouvrage*

Enumération des spécifications et règlements appliqués pour la conception de l'installation.

☒ NBN S21-100 et addenda ☒ Type généralisée ☐ Type non généralisée
☐ NBN S21-112
☐ NBN S21-100-1 ☐ Totale ☐ Compartiments ☐ de locaux
☐ voies d'évacuation ☐ Risques spécifiques ☐ non automatique (DM)

☐ Système hiérarchisé ☐ Oui ☐ Non ☒ PA
☐

☐ Complémentaire : **(Hors Accréditation BELAC)** (Exemple : bâtiments spécifiques tel que MRS, EHT, AGW, AR…)
☒ PA /

☒ Scénario des évènements : voir annexe 2 pour les asservissements
- ☐ En cas de déclenchement de 1 détecteur incendie ou d'un déclencheur manuel d'alerte = Alerte
- ☐ En cas de déclenchement de 1 détecteur incendie ou d'un déclencheur manuel d'alarme = Alarme
- ☒ En cas de déclenchement de 2 détecteurs ou 2 déclencheurs manuel ou 1 détecteur et 1 déclencheur manuel = Alarme
- ☒ En cas de déclenchement de 1 détecteur incendie ou d'un déclencheur manuel d'alerte + tempo = Alarme
- ☐ En cas de déclenchement d'un déclencheur manuel d'alarme = Alarme
- ☐ Alarme évacuation uniquement par action humaine volontaire (via ECS)
- ☐ Autre :

☐ Identification des cas d'exception ☒ PA
☐ voir annexe dossier

5. INSTALLATION

5.1. *Matériel utilisé*

5.1.1. Central (ECS principal) / Répétiteur(s) (ECS secondaire

Emplacement :	ENTREE	☒ PA
Marque :	HONEYWELL	☐ ECS secondaire :
Modèle :	NFS 2-8	
Année (mise en service) :	/	
Numéro de série :	/	☒ PA
Type d'identification :	☒ Circuit / boucles (non adressable)	☐ Répétiteur(s) :
	☐ Circuits en boucle / réseaux (identification des détecteurs)	

5.1.2. Détecteurs ☐ PA ☒ Voir détail en annexe 1 et/ou listing

5.1.3. Isolateur de court-circuit ☒ PA ☐ Voir détail en annexe 1 et/ou listing

En vertu de l'article 14 du titre II, chapitre IV, section III du code BET, le présent document sera fourni au CPPT lors de la prochaine réunion.
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de PROCONTROL
(Le modèle de document est validé via l'approbation du fichier « Liste des documents du SM » disponible chez le COQ.)

5.1.4. Boutons-poussoirs (DM déclencheurs manuels) ☐ PA ☒ Voir détail en annexe 1 et / ou listing

Type :
- ☐ bris de vitre ☐ Alarme incendie ☐ Alarme (évacuation)
- ☒ vitre à pousser ☐ Alarme incendie ☒ Alarme (évacuation)
- ☐ à clé ☐ Alarme incendie ☐ Alarme (évacuation)

☐ Pour les BP à clés, présence des boites à clés avec clés BP et marteau.

5.1.5. Equipements de signalisation acoustiques ☐ PA ☒ Voir détail en annexe 1, 2 et / ou listing

Type :
- ☒ sirène ☐ Alarme incendie ☒ Alarme (évacuation)
- ☐ buzzer ☐ Alarme incendie ☐ Alarme (évacuation)
- ☐ VAS ☐ Alarme incendie ☐ Alarme (évacuation)

(VAS-C ou P en fonction de l'analyse des risques VAS)

Alarme incendie (Alerte) son	☐ continu	☐ discontinu	☐ Localisée/ zone(s)	☐ Générale
Alarme (évacuation) son	☒ continu	☐ discontinu	☐ Localisée/ zone(s)	☒ Générale

5.1.6. Mesures des signaux sonores d'alarme incendie

☒ PA ☐ voir annexe 4

☐ Vérification est réalisée dans les conditions de chantier.

☐ Les circonstances de mesure ne sont pas représentatives de l'exploitation : (ex. locaux vides, en dehors des heures de travail, etc).

☐ Les circonstances de mesure sont représentatives de l'exploitation.

5.1.7. Signal optique ☒ PA ☐ Voir détail en annexe 2

Type :
- ☐ flash ☐ Alarme incendie ☐ Alarme (évacuation)
- ☐ voyant ☐ Alarme incendie ☐ Alarme (évacuation)

5.1.8. Asservissements

Voir détail en annexe 2

6. CONTRÔLES ET INSPECTIONS

6.1. Source d'alimentation principale

Alimentation : ☒ réseau de distribution public BT	☐ cabine HT ☐ autre :			
Schéma de mise à la terre :	☒ TT ☐ IT ☐ TN-C ☐ TN-S ☐ TNC-S			
Tension de service :	☒ 3N400 ☐ 1N400 ☐ 3x230 ☐ 2x230 V (a.c)			
Tableau électrique le plus en amont de l'ouvrage	☒ Ok	☐ Nok		
En amont du DDR général	☒ Ok	☐ Nok	☐ PA	
Réservé exclusivement à cet usage.	☒ Ok	☐ Nok		
Localisé dans l'ECS	☒ Ok	☐ Nok	☐ PA	
Emplacement :	TGBT ESCALIER / K		Type :	C16 || 300 mA

Protection :
- ☐ à maxima de courant
- ☒ à courant différentiel-résiduel
- ☐ Sensible à la tension de défaut

☒ En ordre ☐ Infraction ☐ Remarque ☐ Pas applicable

En vertu de l'article 14 du titre II, chapitre IV, section III du code BET, le présent document sera fourni au CPPT lors de la prochaine réunion.
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de PROCONTROL
(Le modèle de document est validé via l'approbation du fichier « Liste des documents du SM » disponible chez le COQ.)

6.2. *Source d'alimentation secondaire (batteries)*

Nombre : 2 Tension d'alimentation secondaire : 24 V (d.c)

Marque	Type	Date de placement	Capacité (Ah)	Capacité totale (Ah)
			7	7

☐ 12 h dans le cas d'une installation sous surveillance humaine permanente, la personne ayant la compétence technique pour remédier au défaut
☐ 24 h dans le cas d'une installation sous surveillance humaine permanente, la personne n'ayant pas la compétence technique pour remédier au défaut
☐ 24 h dans le cas d'une installation sans surveillance humaine permanente avec transmission automatique de défaut d'alimentation vers une personne ayant la compétence technique pour remédier au défaut dans les 24 h.
☒ 72 h dans le cas d'une installation sans surveillance humaine permanente.

Mesures : A1 (veille) : 0,08 A A2 (alerte) : 0,12 A
Résultat : 5,82 Ah

< 20 h Cnom = 1,1 x 1,25 [(A1 × t1) + (A2 × t2)] Ah
≥ 20 h et < 72 h Cnom = 1,25 [(A1 × t1) + (A2 × t2)] Ah
≥ 72 h Cnom = (A1 × t1) + (A2 × t2)] Ah

☒ En ordre ☐ Infraction ☐ Remarque ☐ Pas applicable

6.3. *Transmission du signal d'alarme incendie et du signal de dérangement*

Emplacement :
Marque :
Type : ☐ Filaire ☐ GSM ☐ Vocal ☐ SMS

N° tél 1 du contact :
N° tél 2 du contact :
N° tél 3 du contact :
N° tél 4 du contact :
N° tél 5 du contact :

Transmission des : ☐ Défauts ☐ Alertes
Test de fonctionnement : Le message est suffisamment audible et clair par les personnes ou sociétés qui ont reçu le message. Le numéro de rappel est mentionné dans le message.
Ligne téléphonique prioritaire (n°) :
☐ La transmission a été testée à l'aide d'un numéro temporaire, dans l'attente de l'intégration des utilisateurs définitifs.

☐ En ordre ☐ Infraction ☐ Remarque ☒ Pas applicable

6.4. *Essais par foyer type*

☐ Alcool à brûler (90 % volume)
☐ Mousse souple de polyuréthane
☐ Bâtonnets de hêtre
☐ Bobine électrique
☐ Câble électrique

☐ En ordre ☐ Infraction ☐ Remarque ☐ Pas applicable ☒ Non réalisé par mesure de sécurité

6.5. *Utilisation du système (contrôle périodique)*

Les plans de l'installation et/ou les listes des zones et le registre de contrôle et d'évènements à jour (Logbook) doivent être disponible et consultable à proximité de l'ECS principal et de chaque ECS secondaire. Le contenu exact de ces documents (plans et listes) est déterminé en concertation avec tous les intervenants.

☒ En ordre ☐ Infraction ☐ Remarque ☐ Pas applicable

6.6. *Logbook*

Présence du registre de contrôle et d'évènements complété et disponible à proximité de l'ECS principal

☒ En ordre ☐ Infraction ☐ Remarque ☐ Pas applicable

6.7. *Rapport de mise en service*

Firme :

☐ Rapport de mise en service suivant les points prévus au chapitre 8.2 de la NBN S 21-100-1,

☐ En ordre ☐ Infraction ☐ Remarque ☒ Pas applicable

6.8. *Entretiens annuels*

En vertu de l'article 14 du titre II, chapitre IV, section III du code BET, le présent document sera fourni au CPPT lors de la prochaine réunion.
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de PROCONTROL
(Le modèle de document est validé via l'approbation du fichier « Liste des documents du SM » disponible chez le COQ.)

Firme :

☐ Rapport d'entretien et attestation de bon fonctionnement (chapitre 7 de la NBN S 21-100),
☐ Rapport d'entretien et attestation de bon fonctionnement (chapitre 11.4 de la NBN S 21-100-1),

☒ En ordre ☐ Infraction ☐ Remarque ☐ Pas applicable

6.9. *Contenu du dossier de l'installation (contrôle initial ou périodique)*

☒ Voir dossier mis à disposition de l'inspecteur suivant NBN S21-100
☐ Voir dossier mis à disposition de l'inspecteur suivant NBN S21-100-1

☒ En ordre ☐ Infraction ☐ Remarque ☐ Pas applicable

7. CONSTATATIONS

7.1. *Infractions*

☒ Néant ☐ voir annexe 1 ☐ voir annexe 2 ☐ voir annexe 3 ☐ voir annexe 4

7.2. *Remarques*

☐ Néant ☐ voir annexe 1 ☐ voir annexe 2 ☐ voir annexe 3 ☐ voir annexe 4

LOGBOOK PAS PRESENT ?

ENTRETIEN ?

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de PROCONTROL
(Le modèle de document est validé via l'approbation du fichier « Liste des documents du SM » disponible chez le COQ.)

PROCONTROL

ANNEXE 1 : DÉTECTEURS (LOCALISATION, TYPE, ADRESSAGE)

☒ Caches poussières retirées des détecteurs le jour du contrôle ☐ Voir listing

Test						Tableau de détection									
	2026	200	200	200	200	Endroit	Etage	Type*	VP	ISO	Zone	Boucle	Adresse	(I)nfraction/(R)emarque	
1						VOIR LISTING CI-DESSOUS									
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15															
16															
17															
18															
19															
20															
21															
22															
23															
24															
25															
26															
27															
28															
29															
30															
31															
32															
33															
34															
35															
36															
37															
38															
39															
40															
41															
42															
43															
44															
45															

*Type de détecteurs ou d'équipements :
Ionique (IO) / Optique (OP) / Thermique (TH) / Flamme (FL) / Détecteur linéaire optique (BEAM) Détecteur linéaire thermique (LT) Radioélectrique (RE) / multi ponctuels (MP) / déclencheur manuel alarme incendie (DMAT) / déclencheur manuel alarme évacuation (DMAL) Voyant de porte (VP) / Isolateur (ISO) / Module (MOD) / Antenne radio (ANT) Sirène incendie alerte (SIRAT) / Sirène incendie alarme (SIRAL) Buzzer (BUZ) / Flashe (FLA) / Caméra (CAM)

En vertu de l'article 14 du titre II, chapitre IV, section III du code BET, le présent document sera fourni au CPPT lors de la prochaine réunion.
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de PROCONTROL
(Le modèle de document est validé via l'approbation du fichier « Liste des documents du SM » disponible chez le COQ.)

PROCONTROL

ANNEXE 2 : ASSERVISSEMENTS ☐ PA

Situation dans le bâtiment						
Endroit	**Etage**	**Asservissements***	**Fonc****	**Etat*****	**(I)nfraction/(R)emarque**	
COMMUN	0	SIRENE	AL	COM		
COMMUN	1	SIRENE	AL	COM		
ESCALIER		RP	AT	COM		

*Type d'asservissements :
Clapets coupe feu (CCF) / Ascenseurs (ASC) / Coupure cuisine (CC) / Coupure Chaufferie (CCH) / Coupure Ventilation (CV) / Electrovanne Gaz (EVG) / Central détection Gaz (CDG) / Rétenteurs de porte (RP) / Extinction automatique (EXA) / Système de désenfumage (SD) / Exutoire de fumée (EXF) / Gâches électriques (GEL) / Sirène incendie (SIRENE) / Buzzer (BUZ) / Flashe (FLA) / Coupure photovoltaïque (PV) / Coupure Bornes recharge (BOR)
**Fonctionnement :
Alarme incendie « Alerte » (AT) / Alarme évacuation (AL)
***Etat :
Commande (COM) / Surveillance (SUR)

ANNEXE 3 : FOYERS TYPE ☒ PA

Détecteur testé (local, adresse, zone)	**Type de foyers**	**Cas d'exception**	**Résultat**	**(I)nfraction/(R)emarque**
		OK	**OK/NOK**	
		☐ OK	☐OK ☐NOK	
		☐ OK	☐OK ☐NOK	
		☐ OK	☐OK ☐NOK	
		☐ OK	☐OK ☐NOK	
		☐ OK	☐OK ☐NOK	

ANNEXE 4 : MESURES DES SIGNAUX SONORES ☐ PA ☐ Voir plans en annexe

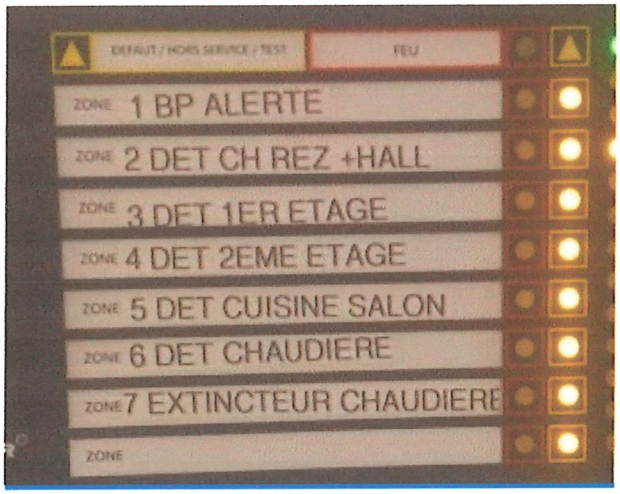
Le niveau sonore requis à hauteur d'oreille pour le signal d'évacuation (LAeqT), doit être de minimum de 65 dB et de maximum 105db
Si l'alarme incendie est destinée à réveiller des personnes, le niveau sonore (LAeqT) doit être supérieur ou égal à 75 dB au niveau du lit.

Zone d'évacuation et/ou Compartiment incendie	bruit de fond ou tableau D1	Mesures avec sirènes	(I)nfraction/(R)emarque
	dB(A)	dB(A)	☐ En ordre ☐ Infraction
	dB(A)	dB(A)	☐ En ordre ☐ Infraction
	dB(A)	dB(A)	☐ En ordre ☐ Infraction
	dB(A)	dB(A)	☐ En ordre ☐ Infraction
	dB(A)	dB(A)	☐ En ordre ☐ Infraction
	dB(A)	dB(A)	☐ En ordre ☐ Infraction
	dB(A)	dB(A)	☐ En ordre ☐ Infraction
	dB(A)	dB(A)	☐ En ordre ☐ Infraction
	dB(A)	dB(A)	☐ En ordre ☐ Infraction
	dB(A)	dB(A)	☐ En ordre ☐ Infraction

En vertu de l'article 14 du titre II, chapitre IV, section III du code BET, le présent document sera fourni au CPPT lors de la prochaine réunion.
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de PROCONTROL
(Le modèle de document est validé via l'approbation du fichier « Liste des documents du SM » disponible chez le COQ.)

PROCONTROL

LISTING



En vertu de l'article 14 du titre II, chapitre IV, section III du code BET, le présent document sera fourni au CPPT lors de la prochaine réunion.
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de PROCONTROL
(Le modèle de document est validé via l'approbation du fichier « Liste des documents du SM » disponible chez le COQ.)